

## SIGNATURE D'UN ACCORD POUR LA MISE EN PLACE DE L'APLD

Date de création : 08/01/2021  
Date de première publication : 08/01/2021  
Date de version publiée : 08/01/2021  
Date de début de publication : 08/01/2021  
Date de fin de publication : 31/12/2021  
Ccn : Animation

Eu égard au contexte particulièrement grave de crise sanitaire consécutive à la pandémie de Covid-19, les partenaires sociaux de la branche ont convenu d'instituer, par accord du 10 décembre 2020, le dispositif d'activité partielle de longue durée (APLD) afin qu'il puisse être mobilisé dans l'intérêt commun des salariés et des entreprises de la branche. Cet accord sera applicable après qu'il ait été étendu.

Pour connaître les critères d'éligibilité et les conditions d'application de ce dispositif, retrouvez dans votre espace adhérent l'accord dans son intégralité.